



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-019 / 7-5-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : FINANCES : Subvention prévisionnelle au budget annexe Parcs de stationnement pour 2019

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le budget annexe parcs de stationnement a été créé pour le suivi budgétaire du parking des Tisserands de 471 places en service depuis septembre 2009.

À compter de 2017, d'autres parking clos et payants sont intégrés à ce budget annexe, à savoir : les parkings Tardy, Guillon et Porte de la Buisse.

Ces parkings sont un service public qualifié d'industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA : ils font donc l'objet d'un budget annexe qui devrait s'équilibrer par ses seules redevances. Cependant, les simulations financières ont montré que la gestion globale du parking le plus important, celui des Tisserands, est structurellement déficitaire. **Le coût est donc à ce jour tel que le prix payé par les usagers ne peut suffire à assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et le remboursement de la dette.** La poursuite de la prise en charge d'une partie des dépenses réelles est nécessaire au vu du niveau de tarification du stationnement imposé pour assurer une fréquentation satisfaisante des parkings en cohérence avec le plan de stationnement de la ville.

Compte tenu des crédits inscrits au Budget Annexe Parcs de Stationnement pour l'exercice 2019, le montant prévisionnel de la subvention d'exploitation 2019 s'élèvera à 160 000 €.

.../...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Projet de budget 2019 :

Total des dépenses d'exploitation	519 300
Charges à caractère général	296 800
Autres charges de gestion courante	0
Charges financières	72 500
Amortissements	150 000
Recettes d'exploitation	422 400
Prestations et ventes	351 000
produit de gestion courante	47 400
Recettes exceptionnelles	0
Recettes d'ordre	24 000
Besoin de financement de la section de fonctionnement	96 900
Annuité de la dette	188 000
Travaux sur la structure	40 000
Besoin de financement global	324 900
Financement par emprunt	38 900
Amortissements nets	126 000
Ressources disponibles	164 900
Besoin net des ressources disponibles = subvention d'équilibre	160 000

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 19 mars 2019;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'une prévision de subvention d'exploitation annuelle prévue au budget annexe "Parcs de Stationnement" de l'exercice 2019 pour un montant de 160 000 € ;
- D'inscrire cette subvention d'exploitation au budget général à l'article budgétaire 931/65212 et au budget annexe "Parcs de Stationnement" à l'article budgétaire 74.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **24 voix POUR - 6 ABSTENTIONS (R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J-L. BALLY, A. FAVIER, A. COLLIN) - 1 CONTRE (Y. AIFA)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien Polat
Julien POLAT